

LE SAVIEZ-VOUS?

- Développer un nouveau produit phytosanitaire prend en moyenne **dix ans** et coûte **250 millions de francs**.
- Certaines cultures disparaîtraient sans produits phytosanitaires.
- Seule l'utilisation de produits phytosanitaires permet d'obtenir la production agricole voulue, en termes de volume et de qualité, sur la surface utile disponible.
- Un produit phytosanitaire importé parallèlement (**sans numéro W**) n'est **pas forcément identique** au produit enregistré en Suisse.
- Un tel produit importé parallèlement peut présenter des risques considérables. 5 à 10% des produits phytosanitaires négociés sur le marché intérieur européen sont des **faux**, introduits **illégalement** en Europe.

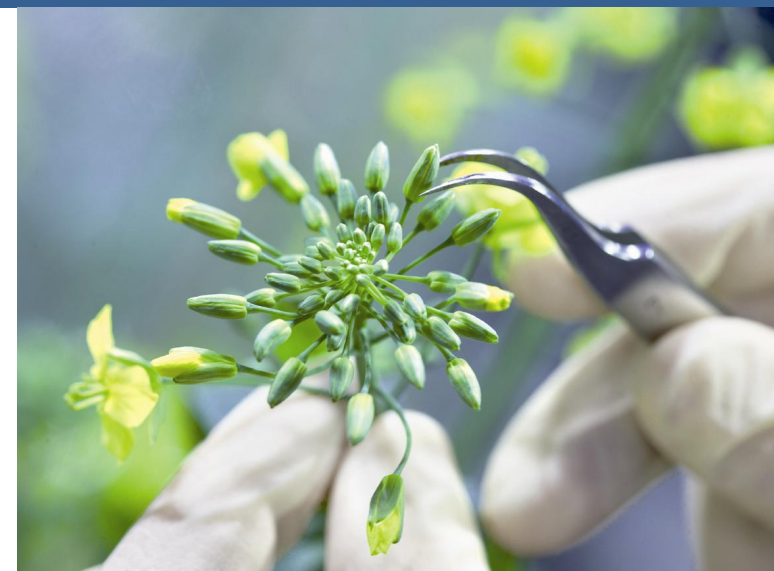
POUR LES VÉGÉTAUX AUSSI,

SEUL LE MEILLEUR EST ASSEZ BON!

Un produit phytosanitaire enregistré sous un numéro W, c'est un produit

- de marque, **examiné et homologué** par les **autorités suisses**, pour le marché suisse, selon des méthodes internationalement reconnues;
- qui a une efficacité démontrée en cas d'utilisation correcte;
- qui protège les utilisateurs et les consommateurs, mais aussi l'environnement et les plantes cultivées.

Seul un produit phytosanitaire enregistré en Suisse reçoit un numéro W.



**QUALITÉ, EFFICACITÉ ET SÉCURITÉ
GRÂCE À DES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES SÛRS DE
FOURNISSEURS AGRÉÉS!**



scienceINDUSTRIES
SWITZERLAND

AVANTAGES - TITULAIRES - INFORMATIONS - PROCÉDURE

LE **NUMÉRO W** FÉDÉRAL RÉPOND AUX ATTENTES DE SÉCURITÉ!

Avantages du numéro W

Pour l'agriculteur:

Sécurité, transparence et traçabilité.

L'agriculteur achète un produit de qualité qui a été contrôlé par les autorités suisses.

Pour le consommateur:

Protection

L'efficacité des produits et leur sécurité pour l'être humain, les animaux et l'environnement sont les aspects clés examinés.

Pour l'environnement:

Diminution de l'impact environnemental

La possibilité d'une meilleure production agricole sur la même surface allège la pression au regard de l'exploitation et de la biodiversité.

Titulaires du numéro W

Une entreprise ayant son siège social en Suisse devient titulaire d'un numéro W une fois son produit phytosanitaire homologué en vertu de l'**Ordonnance sur les produits phytosanitaires** (RS 916.161).

Informations sur les produits phytosanitaires homologués en Suisse

- Index des produits phytosanitaires de l'Office fédéral de l'agriculture (www.psa.blw.admin.ch)
- Producteurs de produits phytosanitaires
- Distributeurs de produits phytosanitaires

Procédure à suivre par le titulaire de l'autorisation pour obtenir le numéro W

Le numéro W est remis uniquement pour les produits dont l'identité, l'utilisation, l'**efficacité** ainsi que les propriétés toxicologiques, écotoxicologiques et environnementales ont fait l'objet d'un examen approfondi par le producteur.

Le numéro W est attribué au terme de procédures complexes dont le but est d'assurer la **protection des utilisateurs et des consommateurs** ainsi que de **l'environnement et des plantes cultivées**.

W-1234

